



Communiqué de presse

Le 7 février 2019

L'Uniopss plaide pour une politique ambitieuse de l'enfance auprès d'Adrien Taquet

L'Uniopss, qui réunit les acteurs associatifs de santé et de solidarité, a rencontré le 6 février, le nouveau secrétaire d'État en charge de la Protection de l'enfance, pour partager avec lui sa vision, son analyse transversale et ses priorités. Elle a notamment insisté sur la nécessité d'aborder l'enfance dans sa globalité, et a rappelé l'importance que la stratégie nationale pour la protection de l'enfance voie le jour rapidement.

Lors de ce premier échange avec Adrien Taquet, nommé le 25 janvier dernier secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, l'Uniopss a abordé un certain nombre de questions stratégiques pour la promotion des droits de l'enfant.

Elle a rappelé tout d'abord son attachement à une instance nationale, avec une gouvernance plurielle, comme le Conseil national de la protection de l'enfance, tout en pointant un manque de moyens.

S'agissant de la réforme de la justice pénale des mineurs, l'Uniopss a insisté sur la nécessité d'impliquer les associations aux travaux en cours. Avec un point de vigilance particulier sur le respect, dans ce cadre, des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, comme l'atténuation des peines liées à la minorité, l'existence de juridictions spécifiques ou encore la priorité donnée aux mesures éducatives, ce qu'Adrien Taquet a confirmé. L'Uniopss a également abordé la place et les moyens alloués à la prévention primaire. Dans le champ de l'enfance, les PMI, espaces de proximité indispensables, doivent être réinvesties et dotées de moyens humains et financiers. La situation des jeunes majeurs, sortant des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse, a aussi été évoquée : l'Uniopss se félicite que le gouvernement et les parlementaires aient mis ce sujet à l'ordre du jour et espère que la proposition de poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs deviendra systématique. Il s'agit en effet d'une mobilisation de longue date de l'Uniopss et du réseau des Uriopss.

L'Uniopss a en revanche fait part de sa vive inquiétude à la suite de la publication, le 30 janvier, du décret instaurant le fichage de personnes « se présentant comme mineures non accompagnées et demandant protection ». Les mineurs non accompagnés doivent en effet être considérés avant tout comme des enfants nécessitant une protection, et non comme des fraudeurs, appelant contrôle et répression. Pour l'Uniopss et les associations qu'elle réunit, la mise à l'abri, l'évaluation, l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés relèvent de la protection de l'enfance et non du contrôle de l'immigration.

L'Uniopss a enfin attiré l'attention du secrétaire d'État sur les difficultés rencontrées par les associations de protection de l'enfance dans certains départements (comme en Maine-et-Loire et en Indre-et-Loire). En effet, le développement de procédures d'appels à projets systématiques, en dehors parfois du caractère légal et souvent pour des raisons plus budgétaires que sociales, peut conduire à écarter un certain nombre d'acteurs historiques, aux compétences et à l'engagement reconnus sur le terrain.

S'agissant de la stratégie nationale pour la protection de l'enfance que l'Uniopss appelle de ses vœux, Adrien Taquet a indiqué qu'elle sortirait à l'été. L'Uniopss prendra une part active aux concertations que le secrétaire d'État s'est engagé à proposer rapidement.

Contact presse : Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr